

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

INTERAFRICAN BUREAU FOR ANIMAL RESOURCES
BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES

Kenindia Business Park Building, Museum Hill, Westlands Road
P. O. Box 30786, 00100-Nairobi, Kenya, Téléphone : 254-20-3674000, Fax : 254-20-3674341
Courriel : ibar.office@au-ibar.org, www.au-ibar.org

TERMES DE RÉFÉRENCE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INDIVIDUELS
FORMULATION DES STRATÉGIES NATIONALES DE L'ÉCONOMIE BLEUE DE
CERTAINS ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

Contexte :

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), un bureau technique spécialisé du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de la Commission de l'Union Africaine (CUA), a pour mandat d'appuyer et de coordonner l'utilisation du bétail, de la pêche, de l'aquaculture et de la faune sauvage en tant que ressources pour le bien-être humain et le développement économique dans les États Membres de l'Union Africaine. La vision du Plan stratégique de l'UA-BIRA 2024-2028 est une Afrique dans laquelle les ressources animales contribuent de manière significative à la gouvernance, à la coordination, à la collaboration, aux partenariats ainsi qu'aux données et aux informations partageant à appuyer les ressources animales, les investissements tout au long de la chaîne de valeur, la prise de décision, la gestion adaptative résultant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'emploi et la résilience des moyens de subsistance. L'intervention de l'UA-BIRA dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est guidée par le Référentiel de politique générale et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), qui vise à améliorer la gouvernance du secteur pour accroître la contribution durable à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et à la création de richesses. Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique a envisagé une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique.

La toute première Conférence mondiale sur l'économie bleue durable a été organisée à Nairobi, au Kenya, en novembre 2018. Lors de la conférence, les dirigeants africains ont demandé à l'Union africaine de travailler avec les parties prenantes concernées pour élaborer un plan directeur de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique qui guidera le développement durable et l'utilisation des ressources des océans, des mers, des lacs et des rivières pour la croissance de l'économie bleue et les moyens de subsistance.

En conséquence, le Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union Africaine a demandé au Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA) de diriger le processus d'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue africaine. La Stratégie de l'économie bleue africaine a finalement été élaborée puis approuvée en octobre 2019 par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (STC-ARDWE).

La stratégie de l'économie bleue africaine est consolidée sur la base des cinq domaines thématiques détaillés suivants considérés comme essentiels pour la croissance de l'économie bleue africaine :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables
2. Transport maritime, commerce, ports, sûreté maritime, sécurité et application de la loi
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures
4. Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financement innovant

La Stratégie de l'économie bleue africaine et ses annexes peuvent être obtenues à partir du lien suivant : <http://repository.au-ibar.org/>

En octobre 2019, le STC-ARDWE a formulé les recommandations suivantes :

- i. La Commission de l'Union Africaine à appuyer la sensibilisation, le renforcement des capacités et la partagée des meilleures pratiques en matière d'application du concept d'économie bleue ;
- ii. La Commission de l'Union Africaine à soutenir la mise en place de mécanismes de gouvernance bleue pour assurer la planification et la coordination aux niveaux continental, régional et national ; et
- iii. La Commission de l'Union Africaine mobilisera des ressources pour la mise en œuvre du Plan bleu pour la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.

À la lumière des recommandations ci-dessus, l'Union africaine, par l'intermédiaire de l'UA-BIRA et de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue (SEBE), avec l'appui du Royaume de Norvège, prévoit de fournir une assistance technique à 4 (quatre) Etats Membres de l'Union Africaine (EM) en vue de l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière d'économie bleue, des plans de mise en œuvre et du cadre correspondant pour la mise en place du mécanisme national de gouvernance bleue dans chacun des Etats membres sélectionnés. À cet égard, des consultants individuels possédant les qualifications, l'expertise et l'expérience requises dans les disciplines liées à l'économie bleue seraient tenus d'entreprendre cette assistance technique dans chacun de ces pays.

Ce soutien à l'élaboration de stratégies nationales et régionales d'économie bleue à l'intention des Etats Membres et des Communautés Economiques Régionales (CER) est un exercice en cours de manière systématique ; il est donc prévu qu'à terme, tous les Etats Membres et CER qui en ont besoin recevront ce soutien de l'UA-BIRA dans le cadre de l'appui du Royaume de Norvège à la mise en œuvre de la stratégie d'économie bleue africaine.

L'UA-BIRA a déjà aidé 15 Etats Membres à élaborer des stratégies nationales et régionales de l'économie bleue, dans le cadre d'un processus largement axé sur la demande. Il s'agit notamment de : - la République du Congo, la République démocratique du Congo, Madagascar, le Burkina Faso, la Somalie, la Libye, l'Angola, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Zimbabwe, le Nigeria, le Botswana, le Liberia, le Lesotho, la Tanzanie.

L'assistance technique actuelle pour l'élaboration de stratégies nationales d'économie bleue ciblerait les États Membres de l'Union Africaine suivants également sur la base de la demande.

No.	Etats membres pour l'assistance technique
1	République de Guinée
2	République islamique de Mauritanie
3	République du Sénégal
4	République du Ghana

Le soutien ultérieur comprendra une procédure visant à inclure les États Membres dans le besoin après avoir déterminé l'état d'avancement des stratégies de l'économie bleue dans l'ensemble des États Membres de l'Union Africaine (UA).

Objectifs de l'affectation

L'objectif de cette mission est de **recruter des consultants individuels dûment qualifiés pour chacun des États membres**, ayant une expertise sur les incidences qui sont essentielles au développement de l'économie bleue africaine, afin d'élaborer des stratégies nationales d'économie bleue, des plans de mise en œuvre et des cadres correspondants pour les mécanismes de coordination de la gouvernance bleue pour 4 (quatre) États Membres de l'Union Africaine.

Les objectifs spécifiques seront les suivants :

- De procéder à un examen des instruments existants, des établissements concernés par l'économie bleue dans les Etats Membres sélectionnés ;
- Élaborer des stratégies nationales d'économie bleue pour les États Membres de l'Union Africaine sélectionnés et des plans de mise en œuvre ;
- Concevoir un cadre, spécifique à chaque Etat Membre sélectionné, pour la mise en place d'un mécanisme national de gouvernance et de coordination bleue ;
- Faciliter les ateliers consultatifs des parties prenantes, virtuels ou physiques, pour la validation des projets de stratégies nationales de l'économie bleue, des plans de mise en œuvre et du mécanisme de coordination de la gouvernance bleue dans chaque Etat Membre sélectionné ;
- Établir un rapport sur les services de consultants, y compris les enseignements tirés et les meilleures pratiques ;

Méthodologie de réalisation de la mission

Au cours de la consultation, le consultant individuel pour chacun des États Membres est censé :

- D'avoir accès à la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, au Plan de mise en œuvre, au cadre pour les documents du mécanisme de coordination de la gouvernance bleue et à d'autres documents pertinents (initiatives, instruments et meilleures pratiques connexes au niveau mondial) et d'en avoir une connaissance approfondie ;
- Examiner les instruments nationaux relatifs à la croissance bleue dans les Etats Membres sélectionnés ;
- Identifier et interviewer des institutions nationales avec des mandats dans le secteur de l'économie bleue
- Consulter électroniquement et/ou virtuellement le personnel compétent de l'UA-BIRA, de l'AUDA-NEPAD et des services compétents de la CUA et incorporer leurs contributions dans le projet ;

- Participer et appuyer la facilitation des ateliers consultatifs des parties prenantes nationales afin de valider les projets de stratégies, de plans et de cadres nationaux de mise en œuvre de l'économie bleue pour les mécanismes nationaux de coordination de la gouvernance bleue ;
- Incorporer les commentaires/contributions de l'atelier consultatif et de validation des parties prenantes et soumettre une version finale complète du document à l'UA-BIRA ;
- La formulation des stratégies nationales de l'économie bleue, des plans de mise en œuvre et des mécanismes nationaux de coordination de la gouvernance bleue devrait être guidée par la Stratégie de l'économie bleue africaine et ses plans de mise en œuvre, le cadre continental pour le mécanisme de coordination de la gouvernance bleue ainsi que les meilleures pratiques mondiales ;
- Présenter le communiqué le dernier jour des ateliers consultatifs des parties prenantes nationales ;
- Rédiger un rapport d'atelier et le soumettre dans les trois semaines suivant la réunion ;

Produits livrables/extrants

Le consultant retenu pour chaque Etat Membre devra présenter au Directeur de l'UA-BIRA :

- Un projet de rapport de lancement dans les cinq (5) jours civils suivant la signature du contrat. Le rapport initial doit démontrer que le consultant individuel comprend clairement la mission qui lui a été confiée. Le rapport doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les résultats attendus de l'affectation ;
- Un premier projet (après 20 jours) de la Stratégie nationale de l'économie bleue, des plans de mise en œuvre et du cadre de coordination de la gouvernance bleue pour chacun des Etats Membres de l'Union Africaine sélectionnés, qui sera diffusé par voie électronique pour contribution par les Etats membres de l'UA, l'UA-BIRA, l'AUDA-NEPAD, les départements compétents de la CUA ;
- Le deuxième projet (après 30 jours) de stratégie nationale de l'économie bleue, de plans de mise en œuvre et de cadre pour les mécanismes de coordination de la gouvernance bleue intégrera toutes les observations et suggestions formulées par les institutions susmentionnées ;
- La version finale des documents sera validée lors des ateliers nationaux de consultation et de validation (virtuellement ou physiquement, selon le cas) et les commentaires et suggestions seront incorporés pour produire les documents finals validés ;
- Un rapport complet sur les services de consultants est présenté, qui présente les enseignements tirés et les meilleures pratiques

Qualification

Le consultant individuel sélectionné pour chaque État Membre devrait posséder un diplôme de niveau supérieur dans la discipline liée à l'économie bleue : économie des ressources naturelles (marines); sciences océaniques ; y compris les études liées au changement climatique et à l'environnement. Des doctorats dans une discipline pertinente constitueraient un avantage supplémentaire.

Expérience générale

Le consultant retenu pour chaque Etat Membre de l'UA devrait avoir les expériences suivantes :

1. Au moins 5 ans d'expérience ou de familiarisation avec le développement du secteur de l'économie bleue
2. Bilan en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités des parties prenantes (Etats Membres, ANE) sur les concepts de l'économie bleue en Afrique
3. Bilan de la formulation des cadres de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des stratégies de gouvernance des ressources naturelles
4. Bilan de l'élaboration de politiques, de stratégies et de cadres pertinents dans les Etats Membres de l'UA pour appuyer les éléments de la mise en valeur des ressources de l'économie bleue en Afrique
5. Preuves de la facilitation d'ateliers sur les incidences liées à l'économie bleue

Expérience spécifique :

1. Preuves de la formulation de stratégies d'économie bleue au niveau national en Afrique
2. Bons résultats en matière de collaboration avec les institutions nationales concernées dédiées au secteur de l'économie bleue en Afrique
3. Preuves de la conception de mécanismes de coordination de la gouvernance bleue pour le développement inclusif des ressources de l'économie bleue en Afrique
4. Familiarisation avec les Etats Membres pertinents à l'appui de la croissance bleue en Afrique
5. Bilan des expériences sur le terrain et familiarisation avec les incidences prioritaires dans les Etats membres de l'UA avec les initiatives de développement de l'économie bleue

Autres attributs essentiels :

1. Bilan des bonnes compétences rédactionnelles et des publications scientifiques dans les domaines ou disciplines pertinents de l'économie bleue
2. Enregistrement de l'attribution de la livraison dans des calendriers serrés
3. Maîtrise d'au moins deux langues officielles de l'UA

Critères d'évaluation et notes

Critères	Notes
Qualifications	20
Expérience générale	20
Expérience spécifique	35
Méthodologie et approche	10
Autres compétences (écriture, informatique, publications)	10
Maîtrise des langues de l'UA	5

Délai d'exécution de l'affectation

La durée de cette affectation est de 60 jours.

Critères de sélection

Le conseil sera attribué sur la base de l'évaluation du ou des CV et de la soumission d'une proposition technique détaillant la manière dont la mission sera effectuée : description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée, y compris les qualifications et l'expérience

Rémunération

Au total, les honoraires forfaitaires de conseil pour cette mission s'élèvent à **9 000 dollars**. S'il est nécessaire de voyager, le consultant recevra une indemnité journalière de subsistance et un billet conformément à la politique de voyage de l'UA en vigueur au moment du voyage.

Il n'y a pas d'autres droits.

Toutefois, dans le cas d'une mission autorisée en rapport avec ce conseil, les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par l'UA-BIRA

- **Un consultant individuel ne peut pas se voir attribuer plus d'un Etat membre de l'Union Africaine**

Supervision et approbation du rapport

Sous la supervision de l'expert en économie bleue durable de l'UA-BIRA (coordinateur du projet) sous la supervision du Directeur de l'UA-BIRA.

Équipement

Le consultant utilisera ses propres ordinateurs portables et autres équipements de capture de données jugés nécessaires pendant l'exécution de la mission.

Couverture d'assurance

Le consultant sera responsable de sa propre couverture médicale et d'assurance-vie pour la durée de l'affectation.

Toutes les données, informations et rapports générés par le cabinet de conseil sont la propriété intellectuelle de l'UA-BIRA.

Soumission des demandes

Les demandes doivent être soumises par courriel à : procurement@au-ibar.org avec copie à albert.obiero@au-ibar.org et doivent inclure le titre **«Formulation of National Blue Economy Strategies for : Guinea / Mauritania / Sénégal / Ghana»** dans l'objet du courriel.

Les demandes doivent inclure les éléments suivants :

- Curriculum vitae détaillé (CV) et brève lettre de présentation.*
- Copies des documents de certification universitaire et professionnelle.*
- Proposition technique (méthodologie et approche pour l'affectation - plan de travail).*
- Déclaration relative aux critères d'exclusion (voir format ci-joint).*
- Documents d'identification.*

Une déclaration de protection des données personnelles et de confidentialité est jointe en tant qu'information pour les demandeurs.

Les candidatures doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 12 août 2025 à 23 h 59, heure locale de Nairobi.